

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le 28 novembre 2025



ID : 014-211401815-20251117-DELIB20250905-DE

Exécutoire le 28 novembre 2025



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 21

Votants : 22

Date de la convocation : 10 novembre 2025

**Delib20250905**

## Séance du 17 novembre 2025

# CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX.

### Pouvoir :

Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Véronique LEVILLAIN.

### Absents excusés :

Mme Ymen FARHAT

M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

M. Laurent EUDE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20250905****OBJET : Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2025 – Activités funéraires**

Une décision modificative (DM) a pour objet d'ajuster les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**En section de fonctionnement**, les ajustements s'élèvent à :

|                            | Dépenses de la section de fonctionnement | Recettes de la section de fonctionnement |
|----------------------------|--|--|
| Décision modificative N° 1 | 500,00 €                                 | 500,00 €                                 |

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

|     |  | BP 2025            | DM N°1          | BP + DM            |
|-----|--|--------------------|-----------------|--------------------|
| 70  | VENTE DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES   | 20 500,00 €        | 500,00 €        | 21 000,00 €        |
| 73  | PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE               | - €                | - €             | - €                |
| 74  | SUBVENTIONS D'EXPLOITATION                   | - €                | - €             | - €                |
| 75  | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE          | - €                | - €             | - €                |
| 76  | PRODUITS FINANCIERS                          | - €                | - €             | - €                |
| 77  | PRODUITS EXCEPTIONNELS                       | - €                | - €             | - €                |
| 042 | OPERTIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION | - €                | - €             | - €                |
|     |  | <b>20 500,00 €</b> | <b>500,00 €</b> | <b>21 000,00 €</b> |

#### Chapitre 70 – Ventes de produits : + 500 €

- Ajustement du poste : Ventes de caveaux, cases urnes : 500 €.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

|   |   | BP 2025            | DM N°1          | BP + DM            |
|---|---|--------------------|-----------------|--------------------|
| ✓ | 002 RESULTAT REPORTE                          | 11 191,39 €        | - €             | 11 191,39 €        |
| ✓ | 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL               | 8 500,00 €         | 450,00 €        | 8 950,00 €         |
| ✓ | 012 CHARGES DE PERSONNEL                      | 258,61 €           | - €             | 258,61 €           |
| ✓ | 014 ATTENUATION DE PRODUITS                   | - €                | - €             | - €                |
| ✓ | 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE         | 100,00 €           | - 100,00 €      | - €                |
| ✓ | 66 CHARGES FINANCIERES                        | - €                | - €             | - €                |
| ✓ | 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES                    | 450,00 €           | 150,00 €        | 600,00 €           |
| ✓ | 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | - €                | - €             | - €                |
|   |   | <b>20 500,00 €</b> | <b>500,00 €</b> | <b>21 000,00 €</b> |

### Chapitre 011 – Charges à caractère général : +450 €

- Compte 605 : +450 € - Mise à niveau du sol avant creusement des caveaux.

### Chapitre 65– Autres charges de gestion courante : -100 €

- Ajustement du crédit budgétaire en raison de l'absence d'admission en non-valeur.

### Chapitre 67– Charges exceptionnelles : +150 €

- Ajustement de crédit pour la rétrocission de 2 cases urnes.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 19 novembre 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN